



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Nos ruralités

Une chance pour la France

DOSSIER DE PRESSE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS

20 mai 2016

Privas (Ardèche)

SOMMAIRE

- 5 | État d'avancement des engagements
des comités de 2015
- 8 | Focus :
des mesures à l'œuvre
- 10 | De nouveaux
engagements
- 30 | Sur le terrain :
Privas (Ardèche)

Égalité, Proximité, Vitalité : Ruralités !

Par la mise en œuvre des trois comités interministériels aux ruralités de Laon en mars 2015, Vesoul en septembre 2015 et de Privas ce 20 mai 2016, le Gouvernement a souhaité impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

Agir pour la ruralité, c'est d'abord relever le défi de l'égalité. C'est assurer aux Français qui vivent et font vivre ces territoires un accès facilité aux services publics, aux réseaux essentiels à la vie.

Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à **l'accès aux soins et à la lutte contre les déserts médicaux**. Un réseau de 798 maisons pluriprofessionnelles de santé a été développé, 1 750 contrats d'engagement de service public ont été signés pour l'installation de jeunes praticiens dans les territoires fragiles et un million de Français ont été rapprochés des soins d'urgence grâce à la formation de 500 médecins correspondants du Samu. Cet élan va se poursuivre avec de nouveaux objectifs revus à la hausse et par la mise en œuvre de mesures nouvelles en faveur de l'installation des jeunes médecins dans les hôpitaux publics des territoires fragiles ainsi qu'une adaptation régionale du *numerus clausus* pour les études de médecine.

L'accès aux services et au service public fonde l'égalité des citoyens et des territoires. À ce titre, 1 000 maisons de services au public accueillant administrations et opérateurs de l'État seront ouvertes d'ici fin 2016 et renforcées par une expérimentation de services publics itinérants. La Poste s'engage, pour sa part, à déployer 1 000 facteurs-guichetiers pour maintenir une présence postale dans les localités à faible activité.

Pour **maintenir et renforcer l'École** face au ralentissement démographique de certains territoires, 15 départements ont d'ores et déjà signé avec l'Éducation nationale des conventions de ruralité. 50 millions d'euros seront investis pour développer les usages du numérique dans les écoles rurales, les possibilités d'adaptation prévues pour la réforme des rythmes scolaires, de manière expérimentale en 2013 et 2014, seront pérennisées.

Agir pour la ruralité, c'est aussi veiller au développement de chaque territoire ; c'est faire le pari d'une France de la diversité toute entière mobilisée.

Parce que vivre, travailler, entreprendre, c'est pouvoir communiquer et accéder aux nouvelles technologies, le plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile dans les centres-bourgs sera achevé en 2017 et une nouvelle campagne de mesure de la couverture sera lancée pour les communes n'ayant pas pu encore en bénéficier. De plus, 400 sites d'intérêt économique ou touristique supplémentaires bénéficiant d'une couverture partielle verront leur couverture en téléphonie mobile renforcée. Enfin, les opérateurs de téléphonie mobile assureront le passage de 2 000 communes en 3G d'ici 2017. La coopération avec les collectivités territoriales et les opérateurs sera renforcée pour permettre de trouver des solutions adaptées aux difficultés de couverture de chaque commune. Parallèlement, concernant l'accès à Internet, tous les départements français sont désormais engagés dans le plan France Très Haut Débit. Enfin, les bourgs-centres non encore desservis qui souhaiteront développer les espaces de télétravail et de co-working bénéficieront d'une aide pour l'installation du Wi-Fi.

Il s'agit là d'un préalable essentiel à la réussite des mesures prises, aujourd'hui, en faveur de **l'agriculture** et des circuits-courts, du maintien du **commerce et de l'artisanat**, du **développement touristique et économique**, notamment avec le lancement de l'Agence France Entrepreneur dans la ruralité.

Dans une ruralité désormais en mouvement, le 3^e comité interministériel de Privas répond à une double exigence : fédérer les initiatives publiques et les énergies locales.

Modernisation et réorganisation de l'État désormais suivies intégralement par les préfets, adoption de 37 nouvelles mesures en faveur de la ruralité, soutien de l'État aux investissements publics locaux à hauteur d'un milliard d'euros en 2016 et schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public permettent de changer la donne et d'accompagner la vitalité de la ruralité.

Afin d'accroître encore **l'impact des politiques publiques et de mieux les adapter à la réalité de chaque territoire**, l'État proposera désormais de regrouper ses dispositifs et ses financements au travers de **contrats de ruralité**, qui seront signés avec les intercommunalités ou les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. Ces contrats permettront de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles, de les coordonner et de s'engager pour six ans.

Au-delà de l'action publique, des **réseaux associatifs** contribuent, chaque jour, au développement et à la qualité de vie dans les territoires ruraux. Qu'ils agissent en faveur de la jeunesse, de la famille ou des personnes âgées, qu'ils œuvrent pour le sport, la culture ou le soutien à la citoyenneté et aux élus locaux, ils sont des acteurs essentiels du lien social et de l'épanouissement personnel dans la ruralité. À ce titre, **plusieurs de leurs propositions ont été retenues** dans le cadre de ce comité interministériel comme premier acte d'un **partenariat avec l'État, qui sera officialisé par la signature d'une charte de coopération** pour les années à venir.

État d'avancement des engagements des comités de 2015




67 mesures

prises lors des **comités interministériels**
du 13 mars et du 14 septembre 2015

Au 20 mai 2016



100 %
des mesures
sont lancées



36 mesures
se déploient



31 mesures
ont atteint
ou dépassé leur
objectif

2015-2016 3 comités interministériels pour faciliter le quotidien





Objectif : 10 000
prêts à taux zéro
dans l'ancien
dans toute la France



Rénover
120 000 logements
anciens et dégradés

Agence
nationale
de l'habitat
Anah



Co-working

des équipements collectifs
pour les télétravailleurs
et les indépendants



Des bornes d'accès
au Wi-Fi public
dans les bourgs-centres



Déployer le numérique
dans les écoles rurales

50 millions €
supplémentaires



Raccorder
les services publics
et les entreprises à

l'Internet très haut débit



Tous les centres-bourgs
couverts par la
téléphonie
mobile

1 200 sites économiques
ou touristiques



1 milliard € en 2016
pour des projets

d'investissement
local



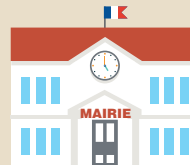
Des contrats
de ruralité

pour coordonner l'action publique
dans les territoires ruraux



« **AIDER** »

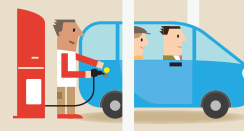
10 missions par an
pendant 5 ans



122

stations-services
indépendantes

soutenues
par le Fisac



Faciliter
la mobilité
des habitants



Focus : des mesures à l'œuvre



Aline Mousset,
développeuse Web,
en télétravail
à Villefort (48)

Avant j'étais à Marseille, et depuis huit ans je vis à Prévencières où je suis en télétravail. De chez moi dans un premier temps, puis au télécentre de Villefort depuis qu'il est ouvert. Je viens tous les matins, ça me permet d'avoir une meilleure connexion Internet qu'à mon domicile, une frontière plus marquée entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle, et aussi d'avoir des contacts que je n'aurais pas en restant chez moi. Je peux également recevoir mes clients de manière plus professionnelle.

Les mesures mises en œuvre

Les salariés télétravailleurs et les travailleurs indépendants investissent de plus en plus les espaces de travail collectif dits espaces de co-working, portés par des collectivités territoriales ou des acteurs privés. La réussite de ces espaces en milieu rural dépend beaucoup de l'existence d'un porteur de projet et d'une communauté d'utilisateurs identifiés localement. L'État peut apporter son soutien financier à de telles initiatives, via des crédits FNADT et la DETR, ou encore des fonds de l'Union européenne (Feder).

Les mesures mises en œuvre

Plusieurs dispositifs annoncés lors des comités interministériels aux ruralités sont à l'œuvre, comme le nouveau conseil aux territoires proposé par les Directions départementales des territoires, ou les « ateliers des territoires ». Le dispositif expérimental d'appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural « AIDER » permet aussi de mobiliser des hauts fonctionnaires pour assister les collectivités locales, en amont de l'engagement des projets : des équipes spécialisées interviennent dans les communes afin d'accompagner l'élaboration du projet de territoire et enclencher les actions structurantes.

d **Témoignages complets sur :**
[www.dailymotion.com/
CGETgouvfr](http://www.dailymotion.com/CGETgouvfr)



Bruno Guérin,
habitant de Ploërdut (56)

À Ploërdut, nous avons la chance d'avoir une maison de santé bien placée, avec un grand parking. On a tous les services : des infirmiers, des kinés, les toubibs, le dentiste, et bientôt d'autres encore certainement. C'est très important pour nous d'avoir tous ces services au moment où on en a besoin. Ici, tout le monde se connaît, on s'appelle par nos prénoms. Quand on téléphone, la standardiste sait à qui elle a affaire et peut tout de suite nous orienter.

Les mesures mises en œuvre

Pour lutter contre la désertification médicale, 798 maisons de santé ont été ouvertes et 369 sont en préparation. Elles fonctionneront, pour la majorité, d'ici fin 2016. Objectif : 1 000 maisons réparties sur tous les territoires d'ici 2017. Les deux tiers de ces maisons ou pôles de santé sont situés dans des bourgs ruraux. Ils sont financés par les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), en hausse de 200 millions d'euros en 2015 et 2016 par rapport à 2014.



Jean-Jacques Michau,
maire de Moulin-Neuf,
président de la communauté
de communes du Pays de
Mirepoix (09)

Les personnes mises à notre disposition par le dispositif « AIDER » ont des compétences différentes : finances, tourisme, aménagement du territoire... C'est une équipe pluridisciplinaire, et c'est ce qui peut faire le succès de cette mission.

Jusqu'ici, on n'a pas vraiment eu de projets de territoires sur le moyen-long terme. Le dispositif « AIDER » a justement amené les élus à mieux réfléchir à notre projet, à mettre en place une stratégie écrite. Pour ce faire, on était accompagné par les inspecteurs généraux, qui prennent réellement en compte la situation locale et sont plus objectifs dans les orientations à donner.



Gérald Sgobbo, maire de
Villeneuve-d'Olmes, président de
la communauté de communes
du Pays d'Olmes (09)





Lauryane Richerolle,
propriétaire d'une
station-service à Dourdan
(91)



À Dourdan, il y a 10 000 habitants mais plein de petits villages autour. Pour trouver du carburant, il faut faire 20 km d'un côté et 20 de l'autre. Avant il existait 5 stations-services, nous-mêmes en avions 2 mais on a dû n'en conserver qu'une seule car la grande surface a fait beaucoup de concurrence. Fin 2010, on avait l'obligation de mettre aux normes nos cuves. Nous avons donc fait un emprunt, et fait appel à la subvention de l'État. J'espère que cela va pérenniser notre entreprise. Si elle avait fermé, ç'aurait été le début de l'endormissement du commerce de la ville.

**Les mesures
mises en œuvre**

Pour se déplacer dans les territoires ruraux, la voiture est incontournable et les usagers doivent pouvoir s'approvisionner en carburant facilement. Maintenir en fonctionnement les petites stations-services de proximité est donc une priorité. Pour mettre aux normes et moderniser ces stations, des crédits budgétaires dédiés sont prévus dans le Fisac : 2,9 millions d'euros en 2015, auxquels s'ajoutent jusqu'à 9,4 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local.



Patrick Frizet,
président de
l'association
Ciné rural 60 (60)



Le problème en zone rurale, c'est de pouvoir créer une activité pérenne sans que ça coûte trop à la commune. Ciné rural 60 participe à l'aménagement du territoire puisque nous amenons le cinéma dans des zones reculées, dans 80 communes du département. Les salles les plus proches se trouvent à Gisors ou Beauvais, à 40 km... Ici, les gens viennent à pied de chez eux ; ils paient 3 euros jusqu'à 16 ans et 4 euros au-delà : on n'a pas ces tarifs-là dans les grands complexes. C'est aussi important au niveau du lien social car, dans les petites communes, ce n'est pas facile de créer des animations. Ciné rural, c'est une solution pour le cinéma ; il en faudrait d'autres pour le théâtre, le spectacle vivant, les musiques actuelles...

**Les mesures
mises en œuvre**

L'État soutient le développement du cinéma itinérant dans les territoires éloignés des centres villes ou des multiplex. Aujourd'hui, il existe déjà 102 circuits de programmation itinérante en France.



Pierre Body, opticien,
responsable de magasin
à Vic-le-Comte (63)



On a la fibre depuis deux mois environ, on l'a voulue pour raison financière principalement. Ça a clairement amélioré les choses. On avait des factures compliquées avec plein d'options. Maintenant, on accède à 2 lignes téléphoniques dans le magasin. C'est plus rapide, on fait environ 60 % d'économie, et toute la partie technique est plus simple à utiliser et plus efficace. On profite aussi de nouveaux outils comme le « fax to mail » qui permet de recevoir les fax directement sur la boîte mail.

**Les mesures
mises en œuvre**

En complément des mesures annoncées le 13 mars et le 14 septembre 2015, le Gouvernement va amplifier son action pour réduire la fracture numérique et couvrir tous les territoires en équipements et en réseaux de communication fixes et mobiles. En matière de téléphonie mobile, il s'agit de couvrir, cette année, l'intégralité des centres-bourgs qui ne sont pas encore couverts.



Caroline Rung,
conseillère habitat à
La Maison de la vallée
à Schirmeck (67)



Nous avons l'avantage de pouvoir collaborer avec d'autres partenaires et échanger sur des problèmes juridiques ou fiscaux. On propose des rendez-vous à la carte et plusieurs permanences associatives ou institutionnelles, comme celles de l'Adil, de l'espace Infos énergie, du point Infos habitat, un service du conseil départemental pour les personnes âgées, la Ruche emploi... On a une bonne connaissance des problématiques locales, ça nous permet de donner une réponse immédiate aux usagers.

**Les mesures
mises en œuvre**

L'accès aux services pour tous est une priorité du Gouvernement qui a décidé, avec les opérateurs, d'accélérer le plan de déploiement des maisons de services au public sur l'ensemble du territoire. 495 maisons de services au public sont actuellement ouvertes et 536 supplémentaires ouvriront cette année. Les premières maisons issues de bureaux de La Poste ont été inaugurées.

37 NOUVELLES MESURES

Ces 37 nouvelles mesures sont issues d'une large concertation conduite avec les acteurs de la ruralité et les associations d'élus. Leurs propositions et contributions ont permis d'enrichir les engagements présentés à l'occasion de ce 3^e comité interministériel aux ruralités.

Les acteurs de la concertation : Association des maires de France (AMF) ; Association des maires ruraux de France (AMRF) ; Association des petites villes de France (APVF) ; Association nationale des Pays et PETR (ANPP) ; Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) ; Chambres de commerce et d'industrie (CCI France) ; Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ; Familles rurales ; Association Nouvelles ruralités ; Collectif Ville Campagne ; Leader France ; Union nationale des acteurs et structures du développement local (Unadel) ; Fédération nationale du sport en milieu rural (FNMSMR) ; Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) ; Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR) ; Fédération nationale des chasseurs (FNC) ; Ruralité, environnement, développement (RED) Mouvement Européen de la Ruralité.

● SE SOIGNER

- Favoriser l'exercice médical à l'hôpital
- Ouvrir 600 nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2018
- Signer 2 550 contrats d'engagement de service public pour lutter contre les déserts médicaux
- Introduire une modulation régionale du *numerus clausus* pour les études de médecine

● COMMUNIQUER

- Mener une campagne complémentaire de résorption des zones blanches dans les centres-bourgs
- Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles
- Renforcer l'association et l'information des élus sur le respect par les opérateurs télécoms de leurs engagements
- Faciliter le déploiement de points d'accès au Wi-Fi gratuit dans chaque bourg-centre
- Promouvoir des territoires collaboratifs expérimentaux

● ACCÉDER AUX SERVICES PUBLICS

- Expérimenter les services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain
- Assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- Favoriser les services de mobilité d'utilité sociale
- Créer 1 000 facteurs-guichetiers avant fin 2017
- Consolider le réseau de la Mutualité sociale agricole (MSA) en milieu rural
- Permettre l'accès aux réseaux radio des forces de sécurité intérieure par les polices municipales
- Assurer une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité

● BIEN GRANDIR

- Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales
- Développer les « conventions ruralités » pour une offre éducative de qualité
- Aider les communes rurales à développer des activités périscolaires de qualité
- Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique

● AGIR POUR L'AGRICULTURE, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

- Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux
- Soutenir le commerce dans les territoires ruraux
- Développer les « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »
- Renforcer le développement des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- Dynamiser la filière bois en milieu rural
- Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux

● SE LOGER

- Renforcer les objectifs de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en zone rurale
- Renouveler et amplifier la démarche ÉcoQuartier en milieu rural

● VIVRE ET S'ÉPANOUIR

- Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles
- Développer les services de sport itinérant
- Développer et conforter la présence artistique dans tous les territoires
- Favoriser l'accès au cinéma dans tous les territoires

● ADAPTER L'ACTION DE L'ÉTAT AUX ENJEUX LOCAUX

- Instaurer des contrats de ruralité
- Nommer des référents ruralité
- Étendre le bénéfice du dispositif « AIDER »
- Conclure une charte de partenariat avec les grands réseaux associatifs


● SIMPLIFIER LES NORMES


- 16 nouvelles simplifications des normes des collectivités territoriales

SE SOIGNER

Garantir l'accès aux soins sur tout le territoire français

Favoriser l'exercice médical à l'hôpital

 **ENJEU.** Renforcer la présence de jeunes praticiens dans les hôpitaux publics dans les zones peu denses en les incitant à s'engager dans une carrière publique. Pour cela, créer des conditions d'exercice adaptées à leurs attentes et aux mutations du système de santé.


 **OBJECTIF.** Les jeunes médecins seront encouragés à exercer à l'hôpital public dans les zones peu denses par l'octroi d'une prime d'engagement pour cinq ans dans des hôpitaux en territoires fragiles. Ils auront aussi la possibilité d'un exercice partagé entre la ville et l'hôpital, ou entre un hôpital de proximité et un centre hospitalier universitaire.

Par ailleurs, une prime d'exercice territorial sera créée pour les médecins qui s'engagent dans la mise en œuvre d'un projet médical partagé afin de conforter les groupements hospitaliers de territoire.



CALENDRIER. Été 2016

Ouvrir 600 nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2018


 **ENJEU.** Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont particulièrement adaptées pour assurer une offre de soins de qualité dans tous les territoires en répondant aux nouvelles aspirations de la profession médicale. Aujourd'hui, on en recense 798 en activité, contre 174 en 2012.

 **OBJECTIF.** Créer 600 nouvelles MSP d'ici 2018.



CALENDRIER. 1 200 MSP en activité en 2017, 1 400 en 2018

Signer 2 550 contrats d'engagement de service public pour lutter contre les déserts médicaux


 **ENJEU.** Les contrats d'engagement de service public (CESP) permettent de lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation de jeunes médecins ou dentistes dans les territoires ruraux. Une bourse de 1 200 euros mensuels leur est versée en contrepartie de l'engagement de s'installer, à l'issue de leur formation initiale, dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif rencontre un vrai succès avec 1 750 contrats déjà signés, ce qui est d'ores et déjà au-dessus de l'objectif initial de 1 500 à fin 2016. À ce jour, une centaine de jeunes médecins bénéficiaires de ces contrats sont déjà installés.


 **OBJECTIF.** Conclure 800 contrats d'engagement de service public supplémentaires pour atteindre 2 550 installations de jeunes praticiens dans les territoires à faible densité médicale.



CALENDRIER. 2017-2018

Introduire une modulation régionale du *numerus clausus* pour les études de médecine

 **ENJEU.** Pour garantir une présence médicale dans l'ensemble du territoire, le Gouvernement a entrepris, dès 2012, d'ouvrir des postes d'internes en priorité dans les territoires à faible densité médicale : leur nombre a ainsi augmenté de 42 % à Dijon et à La Réunion, de 39 % à Caen, de 34 % à Clermont-Ferrand. En 2015, dans le cadre du « Pacte Territoire-Santé », une hausse de 6,4 % du *numerus clausus* a été ciblée dans des régions manquant de médecins.

 **OBJECTIF.** Introduire une modulation régionale du *numerus clausus* pour les études de médecine afin d'améliorer la répartition territoriale des médecins par une action sur la formation initiale en fidélisant les étudiants dans les territoires en tension.





CALENDRIER. À partir de 2016

COMMUNIQUER

Garantir l'accès à l'Internet haut débit et supprimer les zones blanches


Mener une campagne complémentaire de résorption des zones blanches dans les centres-bourgs


 **ENJEU.** Alors que 268 nouvelles communes ont été intégrées, fin 2015, au plan de résorption des centres-bourgs situés en zone blanche de téléphonie mobile, certaines communes n'ont pas pu bénéficier en temps utile de mesures de couverture.

 **OBJECTIF.** Une nouvelle campagne de mesures interviendra, d'ici l'automne, pour les communes n'ayant pas pu encore en bénéficier, afin qu'elles soient intégrées au dispositif gouvernemental de résorption des zones blanches, qui prévoit la prise en charge à 100 % des coûts de construction des pylônes. Cette 3^e campagne, réalisée en lien avec les collectivités territoriales concernées, permettra de garantir qu'aucune commune éligible au dispositif n'aura été omise.

 **CALENDRIER.** Automne 2016

Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles

 **ENJEU.** Le programme gouvernemental, mis en place en 2015, a permis de répondre à la situation des communes dépourvues de toute couverture mobile. Il faut aller plus loin, en apportant aussi une réponse aux territoires ruraux qui ne bénéficient que d'une couverture partielle.


 **OBJECTIF.** Dans le cadre des Commissions consultatives régionales d'aménagement numérique du territoire (CCRANT), les collectivités rurales pourront signaler systématiquement et, de manière transparente et suivie, les problèmes de couverture mobile constatés localement.


Les opérateurs mobiles y répondront par le moyen le plus adéquat : nouveau pylône, mutualisation, solutions de couverture à l'intérieur des logements (antennes à domicile raccordées aux box filaires, amplificateurs, etc.).

Pour les demandes qui n'auront pas pu être satisfaites par les opérateurs mobiles, le guichet national de couverture mobile, mis en place en 2015, pourra être mobilisé. Ainsi, le cofinancement à 50 % par l'État des pylônes nécessaires à la couverture mobile de sites à caractère économique ou touristique, situés hors d'un centre-bourg, est porté de 800 à 1 200 sites.

 **CALENDRIER.** Second semestre 2016


Renforcer l'association et l'information des élus sur le respect par les opérateurs télécoms de leurs engagements


 **ENJEU.** Les élus sont confrontés quotidiennement aux interrogations de leurs concitoyens sur la couverture numérique de leur territoire et ont des difficultés à obtenir des réponses claires et précises des opérateurs.

 **OBJECTIF.** Les Commissions de concertation régionales pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) verront leur compétence étendue à la téléphonie mobile et aux usages numériques. Leur composition sera élargie aux représentants des opérateurs et des différentes catégories de collectivités, l'Arcep pouvant être invitée à participer aux travaux de ces commissions. Ces commissions serviront ainsi d'instance privilégiée de dialogue et de suivi du respect par les opérateurs de leurs engagements de couverture. Des correspondants numérique/téléphonie mobile seront également désignés auprès de chaque préfet de département. Ils seront chargés, dans le cadre de la préparation des CCRANT et en lien avec les services de l'État, de répondre aux questions des élus et de relayer les difficultés rencontrées sur le terrain.

 **CALENDRIER.** Automne 2016


Faciliter le déploiement de points d'accès au Wi-Fi gratuit dans chaque bourg-centre


 **ENJEU.** L'accès à l'Internet à très haut débit est, aujourd'hui, essentiel dans la vie de tous les jours. Or, si le déploiement numérique s'est très largement développé ces dernières années grâce au plan France Très Haut Débit, de nombreux habitants des territoires les plus ruraux restent privés de connexion à un débit suffisant.

 **OBJECTIF.** Afin de garantir gratuitement l'accès au très haut débit dans chaque bourg-centre, le Gouvernement accompagnera, dans le cadre des contrats de ruralité et en mobilisant le Fonds de soutien à l'investissement local, les collectivités souhaitant créer un point d'accès Wi-Fi public, combiné le cas échéant à la création de centres de co-working ou de télétravail. Ces collectivités bénéficieront, en outre, d'un appui méthodologique du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de l'Agence du numérique.

 **CALENDRIER.** 2016

Promouvoir des territoires collaboratifs expérimentaux

 **ENJEU.** Comme l'a souligné le député Pascal Terrasse dans son rapport sur le développement de l'économie collaborative, les territoires ruraux constituent un terreau favorable à l'émergence d'expérimentations innovantes d'économie collaborative, notamment à l'heure du déploiement du très haut débit.


 **OBJECTIF.** Un appel à projets sera lancé pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives qui visent à renforcer la formation des acteurs collaboratifs locaux, à favoriser l'émergence de nouvelles plateformes et espaces de co-working ainsi qu'à mettre en place des outils locaux de partage de biens et services. L'appel à projets sera doté de 30 millions d'euros, dont au moins la moitié fléchée sur les territoires ruraux.


 **CALENDRIER.** Lancement de l'appel à projets en 2017

ACCÉDER AUX SERVICES PUBLICS

Garantir l'accès des services au public dans tous les territoires

Expérimenter les services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain


 **ENJEU.** Le député Nicolas Bays vient de remettre au Premier ministre un rapport visant à promouvoir de nouvelles formes d'offres de services au public, fondées sur le déploiement d'unités mobiles, vers les habitants qui en ont le plus besoin.


 **OBJECTIF.** Le rapport préconise la création de services publics itinérants adossés à des maisons de services au public en activité. Il est le fruit de vastes consultations et réflexions menées tant avec les services concernés de l'État qu'avec des élus.

Cette nouvelle offre innovante de services publics fera l'objet d'une expérimentation dans trois territoires représentatifs des zones rurales et périurbaines les plus éloignées des pôles de services des agglomérations. Des véhicules spécialement aménagés desserviront ces territoires ruraux et proposeront aux habitants les services publics essentiels (aide sociale, Pôle emploi, aides au logement, sécurité et délivrance de titres réglementaires, etc.) Le coût de cette mesure s'élève à 350 000 euros.

 **CALENDRIER.** Lancement des premières expérimentations au second semestre 2016 dans l'Aisne, le Jura et le Pas-de-Calais

Assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public


 **ENJEU.** Alors que les préfets de département doivent élaborer, avec les présidents des Conseils départementaux, des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public, l'évolution des services publics de l'État sur les territoires ruraux n'apparaît pas toujours cohérente. Elle peut être mal comprise par les acteurs locaux et source d'inquiétude pour les habitants.


 **OBJECTIF.** Afin de remédier à cet écueil, l'ensemble des administrations centrales devront établir, avant fin juillet, sur une base départementale, un état des lieux prospectif de l'évolution des services publics de l'État dans les territoires et les transmettre aux préfets. Sur cette base, et s'ils estiment que les évolutions prévues sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'accès au service public, les préfets disposeront d'un pouvoir d'alerte afin d'obtenir un arbitrage du Gouvernement.

Parallèlement, les préfets seront invités à conclure les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public dès la fin de l'année 2016 afin de renforcer le nécessaire dialogue avec les élus locaux, relatif à l'implantation des différents services publics.

 **CALENDRIER.** 2016

Favoriser les services de mobilité d'utilité sociale

 **ENJEU.** La mobilité est un enjeu essentiel pour les habitants des territoires ruraux. La dispersion de l'habitat et l'éloignement des pôles d'emploi rendent difficile la mise en place d'une offre de transport collectif par les collectivités. Les plans de mobilité rurale, institués par la loi Transition énergétique pour une croissance verte, offrent de nouveaux outils aux collectivités pour organiser la mobilité dans ces territoires comme, par exemple, la mise en place de centrales de mobilité. En complément, des initiatives du tissu associatif se développent afin de proposer des services à vocation sociale pour favoriser la mobilité, indispensable à toute vie sociale et professionnelle.


 **OBJECTIF.** Le Gouvernement s'engage à adapter le cadre juridique des transports routiers de personnes pour favoriser, dans les territoires ruraux ou enclavés, le développement de nouveaux services de mobilité d'utilité sociale, en s'appuyant notamment sur le tissu associatif. Cette adaptation du cadre réglementaire des services privés de transport permettra aux associations de mettre en place, au bénéfice des personnes éligibles, des services de mobilité d'utilité sociale adaptés aux spécificités des territoires ruraux. Le service devra être non onéreux, excepté le partage des frais. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à examiner les conditions d'évolutions législatives qui permettraient également aux entreprises assurant des missions de service public de mettre en place de tels services de mobilité d'utilité sociale.



CALENDRIER. Automne 2016

Créer 1 000 facteurs-guichetiers avant fin 2017


 **ENJEU.** Face à la réduction de son activité traditionnelle, La Poste s'est engagée dans une transformation et une diversification de ses métiers en prenant appui sur la force de son réseau territorial.

 **OBJECTIF.** Le dispositif « facteur-guichetier » propose un service de complémentarité entre le guichet et la tournée de distribution. Le facteur-guichetier partage son temps entre les prestations du facteur (distribution du courrier, services de proximité) et la tenue du guichet d'un bureau de poste dans les territoires de faible activité postale. La continuité de la relation contribue ainsi à la qualité de service perçue par les clients et à l'image de service de proximité de La Poste.



CALENDRIER. 365 sites sont d'ores et déjà concernés, 1 000 le seront avant la fin 2017

Consolider le réseau de la Mutualité sociale agricole (MSA) en milieu rural




 **ENJEU.** La Mutualité sociale agricole (MSA) est l'organisme de protection sociale multibranche des salariés et non-salariés agricoles. Avec ses 35 caisses rassemblant 17 000 salariés, la MSA contribue à la présence du service public dans les territoires ruraux, et participe à leur animation. Dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2020, le Gouvernement a souhaité conforter son réseau en milieu rural, notamment à travers l'attribution de nouvelles missions qui permettent de compenser la perte d'activités, liée à la démographie agricole.

 **OBJECTIF.** Consolider le réseau de la MSA en milieu rural pour les cinq prochaines années.






CALENDRIER. Signature, en juin, de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 entre l'État et la Caisse centrale de la MSA.

Permettre l'accès aux réseaux radio des forces de sécurité intérieure par les polices municipales

-  **ENJEU.** Le renforcement de la sécurité nécessite une meilleure coordination interservices. Les polices municipales, souvent en première ligne en termes de protection des citoyens dans les zones rurales, doivent pouvoir disposer d'une interopérabilité de leurs moyens avec les forces de police et de gendarmerie nationales.
-  **OBJECTIF.** Les polices municipales, qui en expriment le besoin, pourront être accueillies sur les réseaux radio des forces de la sécurité intérieure. Cette capacité a été validée en comité de pilotage des réseaux radio du ministère de l'Intérieur, le 12 avril 2016.
-  **CALENDRIER.** La mesure est effective depuis le 12 avril


Assurer une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité


-  **ENJEU.** Plus de 55 000 gardes particuliers assermentés (27 000 gardes-chasses, 8 000 gardes-pêches, 20 000 gardes généralistes ou relevant d'autres spécialités comme la voirie routière) assurent la surveillance des propriétés dont ils ont la garde et, dans ce cadre, sont dotés d'attributions de police judiciaire. Agissant souvent de façon isolée, indépendamment des forces de police ou de gendarmerie, ils peuvent cependant contribuer, dans le respect de leurs attributions, à la sécurité globale de nos concitoyens, y compris dans les territoires les plus éloignés.
-  **OBJECTIF.** Une convention, signée le 3 mars 2016, entre le délégué aux coopérations de sécurité et le président de la Confédération française des gardes particuliers assermentés, permet d'assurer une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité, de garantir une meilleure connaissance mutuelle entre les forces de sécurité de l'État et les gardes particuliers, de sensibiliser les forces de sécurité de l'État sur les capacités juridiques des gardes particuliers.
-  **CALENDRIER.** Déploiement en 2016

BIEN GRANDIR

Conforter le rôle de l'école et le soutien à la jeunesse

Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales


 **ENJEU.** Le développement des usages du numérique dans les écoles constitue un enjeu pédagogique fort et répond à l'impératif d'égalité d'accès aux services pour tous. Aujourd'hui, l'école rurale est souvent dépourvue d'outils numériques, et l'écart peut alors se creuser avec les territoires équipés.


 **OBJECTIF.** Des actions ont d'ores et déjà été engagées à travers le programme « Écoles connectées » et le Plan numérique qui ont permis un premier équipement d'écoles rurales rattachées à des collèges ruraux. Mais le Gouvernement souhaite aller plus loin et accélérer l'équipement des écoles rurales, en mobilisant 50 millions d'euros de crédits supplémentaires. Ces financements pourront être utilisés pour financer les équipements destinés aux élèves et les ressources numériques pour les écoles rurales ainsi que le soutien au développement des infrastructures (montée en débit, réseau Wi-Fi de l'école, mise en réseau des écoles et du collège rattaché).



CALENDRIER. Appel à projets en 2016-2017 pour un déploiement en 2018

Développer les « conventions ruralités » pour une offre éducative de qualité


 **ENJEU.** Certains départements ruraux connaissent une baisse sensible de leurs effectifs scolaires. Pour ne pas subir ces évolutions mais anticiper l'organisation du réseau des écoles dans le cadre d'un dialogue du ministère de l'Éducation nationale avec les élus locaux, les « conventions ruralités » permettent de partager un diagnostic, de lutter contre les fragilités de l'école rurale et de garantir de la visibilité aux élus et aux habitants sur l'évolution du réseau des écoles.


 **OBJECTIF.** Aujourd'hui, 15 départements ont déjà signé une convention ruralité, et de nombreux autres ont engagé ce dialogue. En cohérence avec les recommandations du rapport remis par le sénateur Alain Duran au Premier ministre, l'objectif est de prolonger cette démarche en la déployant dans de nouveaux départements et en poursuivant le dialogue avec les territoires déjà couverts, de manière à pérenniser les conventions en cours. Des outils seront mis à disposition des acteurs locaux, notamment pour faciliter l'élaboration du diagnostic. Un suivi régulier sera mis en place aux niveaux académique et national. Il associera tous les acteurs intéressés et, notamment, les associations d'élus locaux.



CALENDRIER. Année scolaire 2016-2017 et au-delà

Aider les communes rurales à développer des activités périscolaires de qualité


 **ENJEU.** Les élus des territoires ruraux ont été spécifiquement accompagnés pour l'élaboration et la mise en œuvre des « Projets éducatifs territoriaux » (PEDT), essentiels pour l'application des nouveaux rythmes scolaires. Pour les communes rurales fragiles (éligibles à la dotation de solidarité rurale – DSR – « cible »), le niveau d'aide majoré du fonds de soutien aux communes a été pérennisé pour les trois ans de mise en œuvre de leurs projets éducatifs territoriaux.

 **OBJECTIF.** Sur la base des préconisations du rapport de la sénatrice Françoise Cartron, l'accompagnement des élus sera renforcé dans la durée pour les aider à développer des activités périscolaires de qualité, accessibles à tous les enfants. Pour l'année scolaire 2016-2017 et au-delà, les possibilités d'adaptation prévues pour la réforme des rythmes scolaires de manière expérimentale en 2013 et 2014 (taux d'encadrement des activités périscolaires, organisation de temps scolaires dérogoatoires) seront pérennisées. Par ailleurs, les ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lien avec les différents acteurs de la réforme, présenteront, avant la fin de l'année scolaire 2015-2016, les mesures prises pour mettre en œuvre les préconisations du rapport de la sénatrice Françoise Cartron.



CALENDRIER. Année scolaire 2016-2017 et au-delà

Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique

 **ENJEU.** Tout jeune qui le souhaite doit pouvoir s'engager dans une mission de service civique. En 2015, ce sont 53 000 jeunes qui se sont engagés dans ce dispositif. Ils seront 110 000 à pouvoir effectuer un service civique en 2016, puis 350 000 d'ici à 2018.

 **OBJECTIF.** Afin que l'universalité du service civique soit assurée et que tous les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, puissent bénéficier de cette opportunité d'engagement en faveur de la mixité sociale et de la cohésion nationale, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'Association des maires ruraux de France ont signé une convention, le 9 juillet dernier, visant à renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique. L'année 2016 permettra d'assurer la mise en œuvre des engagements réciproques, prévus dans le cadre de cette convention.



CALENDRIER. Juillet 2015-juillet 2018

AGIR POUR L'AGRICULTURE, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Soutenir le développement local

Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux



ENJEU. Les territoires ruraux ont un taux de création d'entreprises inférieur à la moyenne nationale.



OBJECTIF. L'Agence France Entrepreneur (AFE), créée en avril 2016, permettra de renforcer la présence des réseaux de l'accompagnement à la création ou à la transmission d'entreprises dans les territoires les plus fragiles (notamment les zones de revitalisation rurale), afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets accompagnés et le nombre d'entreprises créées. L'objectif est d'accompagner 50 % des entrepreneurs issus des territoires fragiles par les réseaux d'aide à la création ou à la transmission d'entreprises.



CALENDRIER. 2016

Soutenir le commerce dans les territoires ruraux



ENJEU. Les entreprises de commerce et des services à la population représentent une part importante de l'emploi en milieu rural. Il est nécessaire de les accompagner afin qu'elles répondent mieux aux besoins et attentes des consommateurs.



OBJECTIF. Le maintien du commerce en milieu rural fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre du contrat de ruralité. Dans ce cadre, 20 millions d'euros d'investissement seront spécifiquement fléchés pour accompagner les collectivités qui souhaitent redynamiser les commerces et entreprises artisanales de proximité, notamment en facilitant le regroupement des derniers commerces en activité. Ces dossiers seront expertisés dans le cadre des procédures du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac).



CALENDRIER. 2017

Développer les « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »



ENJEU. Les contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux (SPôTT) valorisent les atouts touristiques des territoires ruraux – qu'ils soient naturels, patrimoniaux ou artisanaux – en permettant aux acteurs locaux de proposer une offre de proximité de qualité.






OBJECTIF. Suite à la réussite des 12 premiers contrats « SPôTT », signés en 2015, un second appel à projet sera lancé, en juin 2016, afin de sélectionner une dizaine de projets supplémentaires. Ils bénéficieront d'un soutien financier de l'État sous forme de journées-conseil en ingénierie d'Atout France pour structurer le projet touristique.






CALENDRIER. Appel à projets, en juin 2016, pour une sélection des projets en septembre 2016




Renforcer le développement des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

-  **ENJEU.** La mise en réseau des agriculteurs est essentielle pour favoriser l'émergence de pratiques innovantes au bénéfice du développement agricole. C'est bien le sens des GIEE qui visent à réunir des agriculteurs autour de projets d'amélioration de méthodes de production agricole pour combiner performance économique, environnementale et sociale.
-  **OBJECTIF.** L'objectif de 200 GIEE a été atteint en 2015, et l'ambition nouvelle est de doubler leur nombre pour l'année 2016 pour atteindre 400 groupements.
-  **CALENDRIER.** Appel à projets, en cours, avec sélection fin 2016

Dynamiser la filière bois en milieu rural

-  **ENJEU.** La ressource forestière constitue un potentiel important pour le développement économique des territoires ruraux. Les groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) permettent aux propriétaires forestiers privés de gérer durablement leurs forêts de façon concertée, en améliorant la mobilisation des bois.
-  **OBJECTIF.** Pour dynamiser la gestion forestière, afin de créer davantage d'emplois, le Gouvernement souhaite accélérer le déploiement des groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) avec un objectif de 100 d'ici mi-2017.
Par ailleurs, sera mise en place une expérimentation de gestion conjointe entre forêt publique et privée. L'objectif est de tester une expérimentation dans chaque région d'ici fin 2016.
-  **CALENDRIER.** 2016-2017


Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux


-  **ENJEU.** Promouvoir les circuits courts alimentaires est un enjeu important dans la promotion d'une agriculture plus durable. Les projets alimentaires territoriaux permettent de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour développer l'agriculture locale et promouvoir une alimentation de qualité.
-  **OBJECTIF.** Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt prévoit une reconnaissance officielle de ces projets par la labellisation d'un projet alimentaire territorial par département à échéance fin 2017, et la création de 500 projets d'ici 2020. Un réseau national permettant aux structures porteuses de partager les bonnes pratiques sera, par ailleurs, mis en place grâce aux contributions des ministères, des associations et des collectivités territoriales concernés.
-  **CALENDRIER.** 2017-2020

SE LOGER

Favoriser l'habitat durable dans les territoires ruraux


Renforcer les objectifs de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en zone rurale


 **ENJEU.** En France, on constate qu'environ 3,8 millions de ménages, soit 14,4 % de l'ensemble des ménages, sont en situation de précarité énergétique. Plus de la moitié des ménages concernés résident dans le monde rural ou dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants. La lutte contre la précarité énergétique commande donc une action volontariste en direction des territoires ruraux.

 **OBJECTIF.** Le Gouvernement a annoncé, en mars 2016, l'augmentation de 50 000 à 70 000 du nombre de logements rénovés au titre du programme « Habiter mieux » de l'Anah. Plus de 40 % des crédits de l'Anah seront dédiés à la rénovation des logements en milieu rural, soit un objectif de près de 30 000 logements. Cet engagement permettra de maintenir un tissu de petites entreprises, le plus souvent artisanales, et donc de soutenir l'activité économique dans les territoires ruraux.

 **CALENDRIER.** 2016

Renouveler et amplifier la démarche ÉcoQuartier en milieu rural

 **ENJEU.** Les communes rurales ont des défis majeurs à relever en matière d'aménagement durable : valoriser et dynamiser les secteurs construits, répondre aux exigences d'une population qui évolue, accueillir de nouveaux habitants, soutenir une économie endogène basée sur les atouts du territoire... tout en préservant les milieux agricoles et naturels.


 **OBJECTIF.** Faire évoluer la démarche ÉcoQuartier pour mieux l'adapter aux enjeux des territoires ruraux, en co-construisant avec les collectivités territoriales des outils adaptés afin d'atteindre 30 % de labels ÉcoQuartier en milieu rural, fin 2018.
Déployer une formation ÉcoQuartier adaptée aux enjeux de la ruralité, à disposition de toutes les communes qui le souhaitent, y compris les lauréats et non lauréats du programme national de revitalisation des centres-bourgs.
Soutenir davantage les projets émergents par une mobilisation accrue des services de l'État dans le cadre du nouveau conseil aux territoires, déployé dans les directions départementales des territoires.
Communiquer mieux sur les projets vertueux et favoriser le retour d'expériences par la mise en réseau à l'échelle régionale.

 **CALENDRIER.** 30 % de labels ÉcoQuartier en milieu rural, fin 2018

VIVRE ET S'ÉPANOUIR

Faire en sorte qu'à tout âge vivre dans les ruralités soit source d'épanouissement


Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles


 **ENJEU.** Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) « projets innovants en faveur de la jeunesse » encourage l'émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées à l'échelle d'un territoire, en incitant les acteurs à concevoir des projets structurants, ambitieux et partenariaux. Ces projets doivent proposer une réponse cohérente et pertinente aux difficultés rencontrées par les jeunes âgés de 13 à 30 ans et leur permettre d'accéder à l'autonomie.

 **OBJECTIF.** Cet appel à projet doté de 54 millions d'euros fait l'objet d'une quatrième session dont les lauréats seront connus début juillet 2016.

 **CALENDRIER.** Quatrième vague de l'appel à projet, lancée le 15 mai 2016, pour des résultats début juillet 2016

Développer les services de sport itinérant

 **ENJEU.** Les zones rurales rencontrent des insuffisances en termes de pratique sportive du fait de l'éloignement des équipements sportifs et du manque d'encadrants diplômés.

 **OBJECTIF.** Face à ce constat, le comité départemental du sport en milieu rural de la Drôme (26) et de l'Ardèche (07) a lancé un dispositif itinérant soutenu par l'État. Concrètement, un véhicule doté de différents matériels sportifs est conduit par un éducateur sportif diplômé. Il met en place, dans les territoires ruraux, et en fonction de la demande, une animation sportive à la journée, la demi-journée ou en soirée. Forte du succès de cette expérimentation, la FNSMR souhaite développer ce concept innovant. Afin de répondre à cette initiative, ce type de projet sera désormais éligible aux enveloppes territoriales du Centre national du développement du sport (CNDS).

 **CALENDRIER.** 2016

Développer et conforter la présence artistique dans tous les territoires



ENJEU. Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dans tous les territoires.



OBJECTIF. Une trentaine d'« Ateliers de fabrique artistique » en milieu rural sera accompagnée financièrement en 2016. Ces lieux sont destinés à accueillir des artistes des différents domaines du spectacle vivant ou des arts plastiques pour leur permettre de répéter, de faire une recherche ou d'expérimenter. Ils constituent, à la fois, des espaces de création et des espaces de médiation entre les artistes et les populations. Des présentations de fin de résidence y sont organisées régulièrement, des rencontres et des activités d'éducation artistique et culturelle peuvent y prendre place.



CALENDRIER. 2016

Favoriser l'accès au cinéma dans tous les territoires



ENJEU. Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dans tous les territoires



OBJECTIF. En 2015, le ministère de la Culture et de la Communication et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ont demandé à l'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI) de réaliser un état des lieux des circuits de cinéma itinérant en milieu rural. 102 circuits ont été recensés, couvrant 1 748 communes, dont trois quarts de moins de 2 500 habitants.


Pour assurer leur pérennité, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) les soutient dans le cadre de l'aide à la numérisation. 86 circuits auront été équipés en numérique d'ici la fin 2016 pour un montant total de 7,1 millions d'euros. Le soutien aux circuits de cinéma itinérant se prolongera au-delà de 2016 pour les crédits destinés à l'exploitation. Par ailleurs, en tant qu'exploitants, ils bénéficieront des aides de droit commun du CNC, y compris au titre du classement Art et essai. Enfin, un accord signé vendredi 13 mai 2016 à Cannes par l'ensemble des professionnels du cinéma, permettra aux villes de moins de 50 000 habitants et aux communes rurales un meilleur accès à une offre diversifiée de films et notamment aux films indépendants « porteurs ».




CALENDRIER. 2016

ADAPTER L'ACTION DE L'ÉTAT AUX ENJEUX LOCAUX

Instaurer des contrats de ruralité

 **ENJEU.** Chaque territoire est spécifique. À ce titre, le Gouvernement souhaite proposer aux territoires ruraux une réponse adaptée à leurs besoins et projets par la signature d'un contrat de ruralité permettant un accès « à la carte » et coordonné des mesures en faveur de la ruralité et doté d'un fonds d'aide aux investissements.


 **OBJECTIF.** Proposer, de manière préférentielle, aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou aux intercommunalités rurales, une contractualisation permettant de renforcer la cohérence et l'impact des actions en matière d'accès aux services publics, de création d'équipements, de revitalisation des bourgs-centres, de soutien à l'ingénierie ou d'animation socio-culturelle. Ces contrats seront conclus, pour une période pluriannuelle, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Ils pourront être ouverts, selon les cas, au partenariat avec d'autres collectivités territoriales (Conseils départementaux et régionaux). Ils intégreront l'ensemble des mesures issues des comités interministériels aux ruralités (CIR) (maisons de services au public, maison de santé pluriprofessionnelles, résorption des zones blanches de téléphonie mobile...) et agrègeront l'ensemble des dispositifs existants : volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), fonds européens structurels et d'investissement (Fesi), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fonds de soutien à l'investissement local, etc.



CALENDRIER. Élaboration des premiers contrats à l'automne 2016

Nommer des référents ruralité


 **ENJEU.** Assurer le déploiement effectif des mesures prises lors des comités interministériels aux ruralités (CIR) sur le terrain en mobilisant davantage l'ensemble des acteurs locaux. Pour animer ce dispositif, chaque préfet a nommé un référent chargé de la ruralité, qui constitue l'interlocuteur privilégié des élus et des acteurs locaux pour la mise en œuvre de ces dispositifs. Ils ont, par ailleurs, été chargés de constituer, dans chaque département, des comités de suivi associant les différents services territoriaux de l'État, les associations représentatives d'élus, les représentants des conseils départementaux et régionaux ainsi qu'un certain nombre d'acteurs locaux.


 **OBJECTIF.** Assurer un suivi efficace et territorialisé des mesures gouvernementales en faveur de la ruralité.



CALENDRIER. 2016

Étendre le bénéfice du dispositif « AIDER »

 **ENJEU.** Mieux accompagner les collectivités les plus dépourvues en moyens d'ingénierie dans leurs projets en mettant à leur disposition, le temps d'une mission, des membres des corps d'inspection de l'État.


 **OBJECTIF.** Expérimenté aujourd'hui dans 3 territoires, le dispositif « AIDER » (Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural) sera étendu à 10 missions par an, pendant cinq ans.



CALENDRIER. Automne 2016

Conclure une charte de partenariat avec les grands réseaux associatifs

 **ENJEU.** Afin d'amplifier la dynamique créée à l'occasion des trois CIR successifs, le Gouvernement souhaite mieux associer et promouvoir les associations qui agissent aux côtés de l'État, des collectivités territoriales et des grands opérateurs publics pour des ruralités dynamiques, vivantes et solidaires.


 **OBJECTIF.** Une charte de partenariat sera élaborée avec les principaux réseaux d'associations intervenant en milieu rural afin de favoriser le développement et l'animation des territoires ruraux, notamment en matière d'innovation économique et sociale, d'action sportive et culturelle ou de participation citoyenne.



CALENDRIER. Septembre 2016

SIMPLIFIER LES NORMES

16 nouvelles simplifications des normes des collectivités territoriales

 **ENJEU.** Pour simplifier les normes contraignant inutilement les collectivités territoriales, 18 mesures de simplification annoncées lors du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 ont été mises en œuvre. À partir des besoins des territoires, **lancer, à l'initiative des préfets, une démarche collaborative pour identifier des mesures d'allègement du stock de normes sous forme d'ateliers participatifs dans les territoires.**

 **OBJECTIF.** Il est proposé 16 nouvelles mesures de simplification des normes des collectivités territoriales :

- *(Sécurité civile)* Diversifier la gamme de véhicules autorisés aux SDIS pour leurs interventions.
- *(Sécurité civile)* Encourager la mutualisation des achats de véhicules des SDIS en proposant des cahiers des charges nationaux.
- *(Sécurité civile)* Favoriser la coopération entre les pharmacies à usage intérieur (PUI) pour les SDIS.
- *(Sécurité civile)* Facturer sur l'ensemble du réseau autoroutier concédé et sous-concédé la prise en charge des frais de secours.
- *(Sécurité civile)* Clarifier le champ d'application de l'article L. 5111-1 du CGCT et le régime juridique applicable aux conventions de prestations de services entre SDIS, collectivités territoriales et leurs groupements au regard des règles de la commande publique.
- *(Sécurité civile)* Réviser les contenus des formations des officiers de sapeurs-pompiers professionnels.
- *(Simplification)* « Dîtes-le nous une fois pour les collectivités territoriales » : marchés publics simplifiés (MPS), France Connect et expérimentations en cours sur les SIV, PAY FIP et la mise à disposition des données fiscales aux collectivités territoriales.
- *(Urbanisme)* Faciliter et encourager la mise en œuvre et la généralisation des télé-déclarations en matière d'actes d'urbanisme.
- *(Urbanisme)* Autoriser les collectivités territoriales à mettre à disposition par voie dématérialisée les documents de l'enquête publique.
- *(Archives)* Alléger l'obligation de dépôt légal pour les recueils d'actes administratifs des collectivités locales auprès de la BNF.
- *(Gestion des ressources humaines)* Alléger l'organisation du contrôle médical des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents, dans le cadre de la négociation concernant les trois versants de la fonction publique en cours sur la santé et la sécurité au travail 2 (SST2).
- *(Gestion des ressources humaines)* Alléger, pour la fonction publique territoriale, l'organisation des règles de reprise du travail après une longue absence, dans le cadre de la négociation trois versants de la fonction publique en cours sur la santé et la sécurité au travail 2 (SST2).
- *(Patrimoine)* Simplifier le régime des abords des monuments historiques.
- *(Procédure)* Supprimer l'obligation de transcription des actes de décès à la mairie du domicile du défunt.
- *(Procédure)* Permettre le rattrapage en procédure formalisée de certaines offres incomplètes lorsqu'il s'agit d'une erreur.
- *(Procédure)* Alléger pour les TPE les obligations de recours à la signature électronique dans le cadre des marchés publics.



CALENDRIER. 2016

ZOOM SUR L'ARDÈCHE



10
MSAP

Maisons de services au public en fonctionnement



Résorption des zones blanches de téléphonie mobile :

Des communes supplémentaires ont été reconnues par arrêté ministériel du 8/02/16 (Bidon, Chandolas, Vernon, Usclades et Rieutord).



2
médecins

installés en Ardèche ont signé un **contrat d'engagement de service public (CESP)** pendant leurs études



Centres-bourgs :

la commune de Largentière est une des 54 communes lauréates de l'appel à projets national.



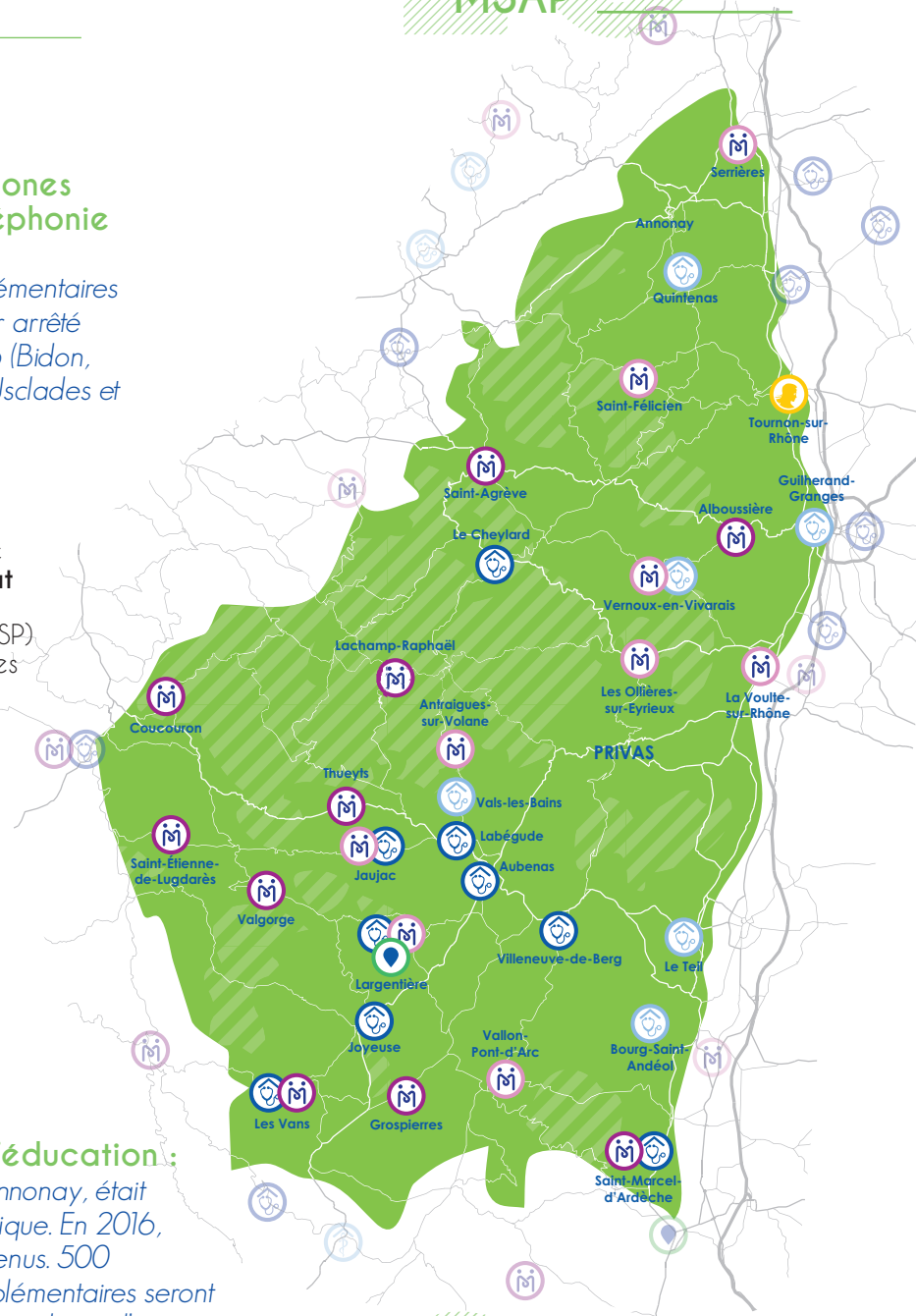
Plan numérique pour l'éducation :

le collège des Perrières, à Annonay, était préfigurateur du plan numérique. En 2016, 8 autres collèges ont été retenus. 500 équipements individuels supplémentaires seront déployés dans le département durant l'année scolaire 2016-2017. Près de 41 % des collèges du département seront équipés en classes mobiles ou équipement individuel.



3
conventions

pour le développement de l'éducation artistique et culturelle



Maison de services au public ouverte



Maison de santé pluriprofessionnelle ouverte



Commune lauréate de l'expérimentation centre-bourg



Maison de services au public en projet



Maison de santé pluriprofessionnelle en projet



Maison de l'État en projet



Restant à couvrir en 3G, d'ici 2017, dans le cadre du programme 2015-2017 de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile



3 méthaniseurs en service :

le premier comité départemental de la méthanisation s'est tenu le 13 avril 2016. Il n'y a pas, à ce stade, l'émergence de nouveaux projets, après celui du GIE Développement de l'agriculture durable, dont le second méthaniseur vient d'être mis en service.



Très haut débit : 100 km de réseaux publics THD en Ardèche et Drôme. Travaux d'extension programmés en Ardèche, en septembre 2016.



Croissance verte :

la communauté de communes du Pays de Vernoux a été retenue pour l'appel à projets national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV). Trois autres territoires sont labellisés Tepos : le SM du Pays de l'Ardèche verte, la CC Val'Eyrieux et la CC du Pays d'Aubenas-Vals. Les conventions pour les labéliser TEPCV sont en cours de préparation, pour une signature fin mai.



**70
contrats**

de médecins correspondants Samu signés pour une population couverte de 89 160 habitants (soit quasiment 100 % du besoin)



Bornes de recharge pour véhicules électriques :

57 (d'ici fin 2016), 110 à chargement accéléré (de 1 à 3 h) et 5 à chargement rapide (1/2 h), d'ici fin 2017.



Rénovation des logements anciens dégradés :

le programme « Habiter Mieux » a été mobilisé pour 419 logements en Ardèche en 2015, avec un budget total de 1 M€ et un gain énergétique moyen égal à 46 %. Pour 2016, les objectifs ont été augmentés de 40 %, et les enveloppes de 30 %.



**10
MSP**

Maisons de santé pluriprofessionnelles en fonctionnement



Reconnaissance du premier groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF), le 2 novembre 2015 :

ce GIEEF est porté par l'association syndicale libre de gestion forestière des Cévennes ardéchoises. Il regroupe une cinquantaine de propriétaires forestiers privés ou entités (indivisions, sociétés civiles) sur environ 725 ha de bois et forêt.



Signature d'une convention « **École rurale** » prévue dans la deuxième quinzaine du mois de juin



Covoiturage : depuis 2008, les conseils départementaux de l'Ardèche et de la Drôme, rejoints par le syndicat mixte Valence-Romans déplacements, se sont engagés pour le développement du covoiturage. Un site Internet de covoiturage a été créé en 2012 pour faciliter la mise en relation des usagers. 29 aires de covoiturage existent sur le département de l'Ardèche, représentant environ 400 places dédiées au covoiturage.



Fonds de soutien à l'investissement local en Ardèche :

une vingtaine de projets portés par des communes et intercommunalités ont été retenus en première vague, pour un montant total d'investissement de 32 millions d'euros, avec attribution de 6,1 millions d'euros au titre des deux enveloppes du fonds. La plupart des projets a été soutenue avec un taux de cofinancement de 25 %.



**206
communes**

signataires d'un **projet éducatif territorial** (sur 209)

CONTACT PRESSE

Premier ministre
01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr